

**Priorité 2****Promouvoir la cohésion sociale et l'équilibre territorial et démographique du SUDOE à travers l'innovation et la transformation des secteurs productifs****Objectif spécifique 1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe****Besoins territoriaux**

La zone SUDOE est un territoire périphérique de l'UE de nature éminemment continentale et principalement rurale. Dotée d'une remarquable diversité territoriale, elle souffre d'importantes inégalités sociales et économiques interrégionales et d'un déséquilibre marqué entre les zones rurales et urbaines en termes d'accès aux services ou de disponibilité des ressources. Cette dualité est aggravée par deux phénomènes démographiques interconnectés qui ont un impact majeur sur ce domaine : le vieillissement et la dépopulation. Les zones rurales et intérieures, qui souffrent des deux défis simultanément, voient également leur compétitivité affectée négativement par leur nature très périphérique par rapport aux principaux centres d'activité économique. Le territoire présente également des inégalités notables dans le domaine de l'innovation entre les territoires urbains et ruraux, la grande majorité des acteurs de l'innovation étant situés dans les grandes zones urbaines.

Cependant, la zone SUDOE présente également une structure économique diversifiée et une spécialisation notable dans les activités caractérisées par l'innovation et les technologies avancées, telles que l'industrie aérospatiale, la fabrication avancée ou les bio- et nanotechnologies. En outre, 15 des régions qui composent l'espace SUDOE ont des pourcentages de population ayant suivi un enseignement supérieur et de population employée dans des secteurs de R&D similaires ou supérieurs à la moyenne européenne. L'espace SUDOE dispose incontestablement d'une forte capacité de recherche et d'innovation grâce à la force de ses universités, de ses centres technologiques et de ses centres de recherche.

Dans ce contexte, il est prioritaire d'utiliser l'innovation et le développement endogène pour renforcer la cohésion sociale et l'équilibre territorial et démographique de la zone SUDOE, en promouvant la modernisation technologique de ses secteurs économiques. Cela passera notamment par un transfert durable de connaissances et d'innovations vers les territoires les moins développés et vers les secteurs traditionnels et artisanaux.

L'objectif est de renforcer les secteurs clés de la zone SUDOE par des solutions technologiques qui répondent aux défis endogènes et assurent le respect de l'environnement. Il s'agira donc de placer l'innovation locale au service des acteurs territoriaux afin d'améliorer la qualité de vie et augmenter le potentiel et l'attractivité de la zone SUDOE en général et de ses zones rurales en particulier.

À cet égard, la coopération entre les principaux centres d'innovation et les territoires les plus dépeuplés sera cruciale pour contribuer au rééquilibrage territorial, promouvoir le transfert de l'innovation et renforcer l'activité économique dans ces territoires.

Objectifs

Les actions de coopération proposées dans le cadre de cet OS devront contribuer à la réalisation des objectifs suivants :

- Accroître et améliorer les compétences régionales dans différents domaines de l'espace SUDOE.
- Augmenter la productivité grâce à des produits et des processus nouveaux ou améliorés, en vue d'accéder à de nouveaux marchés à plus forte valeur ajoutée.
- Promouvoir la création d'emplois durables.
- Améliorer le transfert de l'innovation vers les territoires à faible intensité de R&D+I.

Types d'actions (liste non exhaustive)

- Coopération et mise en commun des ressources pour la recherche appliquée, le développement et la validation technologique dans différents secteurs clés de la zone SUDOE (par exemple, économie verte, agriculture, industrie alimentaire, changement climatique, industries créatives et culturelles, ressources renouvelables, fabrication intelligente, efficacité énergétique des processus de production, transport, biodiversité, santé et technologies numériques)
- Promotion du transfert de connaissances vers les territoires ruraux et moindre intensité en R&D+I, afin de renforcer la cohésion et l'équilibre territorial.

Les types d'actions ont été évalués comme étant compatibles avec le principe du DNSH et ne sont pas susceptibles d'avoir des impacts environnementaux directs.

Résultats attendus

- Consolider les réseaux de collaboration en matière d'innovation appliquée aux défis de SUDOE.

- Contribuer à l'amélioration de la collaboration entre les acteurs de l'innovation et les acteurs du tissu productif pour le transfert et l'application effective de technologies et de solutions innovantes.
- Accroître le transfert de connaissances vers les zones rurales.
- Valider et démontrer des solutions technologiques dans des secteurs clés pour le développement des territoires ruraux de la zone SUDOE.

Pour atteindre ces résultats, il sera nécessaire :

- Que tous les projets développent et mettent en œuvre des solutions sur le terrain par le biais d'initiatives concrètes telles que des actions pilotes ou des actions démonstratives.
- Que les projets associent tous les acteurs qui composent la chaîne de valeur (énumérés ci-dessous) afin que les résultats soient atteints et puissent contribuer à un changement effectif des politiques publiques sur ces questions.

Acteurs clés de la chaîne de valeur :

- Les autorités publiques compétentes, ou les agences ou organismes délégués. Ces acteurs ont un rôle clé à jouer pour mettre en œuvre des politiques à l'échelle pertinente et pour favoriser le développement de nouvelles réglementations ou leur mise en cohérence au niveau transnational.
- Les entités du système scientifique et du développement technologique qui représentent un appui fondamental pour l'approfondissement des connaissances et la coopération entre pairs, ainsi que pour le développement de technologies, la base de la spécialisation intelligente et de la transition industrielle.
- Les organisations de la société civile (associations, ONG, etc.) qui facilitent la participation des citoyens, leur sensibilisation et la diffusion de résultats pouvant avoir un impact sur l'élaboration des politiques.
- Les petites et moyennes entreprises à potentiel innovant.

Les textes des appels à projets pourront définir plus précisément les acteurs clés ciblés et leur degré d'implication attendus dans les candidatures soumises à cet OS.

Les projets devront se concentrer sur les activités qui sont prioritaires pour la zone SUDOE et qui ne sont pas couvertes par les programmes de coopération transnationale des bassins maritimes (Euro-MED et Atlantique). Ainsi, les projets portant sur la gestion de la R&D+I liée exclusivement aux activités maritimes ne seront pas éligibles au SUDOE.